

## Travailler le dimanche ne fait pas recette à la FNECS

Les adhérents de la FNECS ont été sollicités pour donner leur avis sur le travail dominical. Près de mille questionnaires, soit près de cinquante pour cent, ont été retournés ce qui montre l'implication des adhérents de la fédération pour cette enquête. Rien d'étonnant à cela, commerce et services sont concernés au premier chef par ce sujet. En effet, pas moins de 37% des personnes ont déclaré être actuellement amenées à travailler le dimanche. Certains magasins ouvrent déjà 5 ou 6 dimanches par an, et souvent plus, beaucoup de services ne peuvent être interrompus le dimanche et doivent continuer 7 jours sur 7 comme par exemple la sécurité.

*Volontariat :  
Un tiers seulement des  
personnes qui  
travaillent le dimanche  
le font par choix !*

La situation actuelle est admise et parfois bien acceptée par les personnes concernées. Faut-il pour autant en faire une généralité et banaliser le dimanche ? On nous explique que ce serait nécessaire pour l'économie, doper la concurrence et accueillir les touristes, et que nous sommes en retard sur des pays qui n'ont pas de législation dans ce domaine.

Pour l'économie, c'est surtout une question de pouvoir d'achat : On ne dépense que l'argent que l'on gagne, et sauf à s'endetter jusqu'à la faillite, laisser les magasins ouverts ne permet pas de consommer plus.

Pour la concurrence, tout le monde a déjà compris que c'est surtout celle des grands distributeurs et des grandes surfaces

qui cherchent à capturer par ce biais la clientèle des artisans et commerçants traditionnels.

Enfin, si la France est toujours aujourd'hui la première destination touristique du monde, ce n'est pas grâce à l'ouverture dominicale des magasins de meubles, de chaussures ou de bricolage, fussent-ils situés dans une zone commerciale à quelques kilomètres d'un aéroport.

Quant aux pays laxistes ou règne cette soi-disant liberté, ils sont parmi ceux qui fournissent les plus gros contingents de touristes qui apprécient la France et le "french way of life".

Il y a d'ailleurs une grande hypocrisie sur cette notion de zone touristique. Sur les Champs Elysées, à la Tour Eiffel, au Louvre, il y a effectivement des touristes présents le dimanche et pour qui l'ouverture des boutiques n'est pas incongrue. A Villepinte, A Thiais ou dans un centre commercial périphérique, on ne voit guère d'agences de voyages venir y promener ses clients. Etes-vous déjà allé dans un centre commercial de banlieue au cours de vos escapades touristiques hors de nos frontières ?

Les résultats de ce sondage donnent un éclairage très tranché sur le sujet et viennent renforcer les positions et commentaires déjà longuement exprimés par la FNECS, par la voix de son Président dans différents média.

***1 personne sur deux  
favorable au travail  
dominical refuse cependant  
de le faire !***

## En résumé, sur l'ensemble des réponses, vous êtes :

- 37% à être amenés à travailler le dimanche,  
Mais 13,4% à le faire par choix, soit seulement 1 sur 3.
- Vous n'êtes que 10,5% à être volontaires pour le travail du dimanche,  
Et pourtant 16,6% à vous déclarer favorable au travail dominical.

- Si on considère maintenant les 16,6% de personnes favorables au travail du dimanche, on en trouve moins de la moitié (8%) qui se déclarent volontaires pour le faire.
- Sur les 37% de personnes qui travaillent déjà le dimanche, on en compte plus que 6,7% (soit moins de 1 sur 5) qui sont favorables à la banalisation. (*Serait-ce une crainte de perdre les avantages actuels ?*)

Le tableau ci-dessous est extrait des réponses au questionnaire. La somme des oui et des non n'est pas toujours de 100% car certains questionnaires n'étaient pas remplis en totalité. Les questions portant sur l'activité, les effectifs et la catégorie professionnelle ne révèlent pas de tendances significatives. Les résultats sur les questions clés étant très tranchés, ils rendent sans objet des analyses plus approfondies sur la vie familiale, les heures supplémentaires, les effectifs, ... etc. Ils ne sont donc pas reproduits ici.

Nombre de questionnaires retournés : <b>986</b>	OUI	NON	% Oui	% Non
Etes-vous salarié ?	926	59	94%	6%
Etes-vous à temps complet ?	838	60	90%	7%
Etes-vous amené à travailler le dimanche ?	365	548	37%	56%
Travaillez-vous le dimanche par choix ?	132	- (1)	13%	-
Etes-vous favorable au travail du dimanche ?	164	804	17%	82%
Etes-vous volontaire pour travailler le dimanche ?	104	879	10%	89%
Etant amené à travailler le dimanche, y êtes-vous favorable ?	66	- (2)	7%	-
Etant favorable au travail dominical, êtes-vous volontaire pour travailler le dimanche ?	79	- (2)	8%	-

**1** - Seules les réponses positives sont significatives, les personnes ne travaillant pas le dimanche n'ayant pas répondu à cette question.

**2** - Ces questions ne sont pas directes mais le croisement de deux réponses positives dans le questionnaire.

## Où se trouve le véritable enjeu ?

Des magasins qui ouvraient le dimanche ont parfois été la cible d'action visant à les sanctionner financièrement pour ouverture illégale. Certains ont jeté l'éponge et cessé ces ouvertures, d'autres persistent, souvent plus pour des raisons idéologiques qu'économiques. Or, les premiers ont finalement vu leur chiffre d'affaires maintenu et même parfois leur marge améliorée, les ventes du dimanche se reportant sur le samedi et le reste de la semaine. Les seconds continuent d'ouvrir et d'être des contrevenants avec l'espoir que la loi viendra les absoudre de ne pas la respecter. Et sûrs de leur fait (on peut même dire de leur méfait) ils commencent à trouver des formules qui évitent de payer double le dimanche ou de récupérer dans la semaine. C'est pourtant la principale motivation des volontaires du dimanche (paiement double, primes, heures supplémentaires, récupérations, ...). Que feront ces volontaires actuels s'ils perdent ces avantages ?

*L'ouverture dominicale  
risque d'être destructrice  
d'emplois*

Des campagnes sont menées pour montrer l'affluence dans les centres commerciaux ouverts le dimanche. Si ce phénomène est indéniable, en dehors des périodes de fêtes, on retrouve surtout une foule de badauds et non de clients qui préfère souvent un meilleur service en semaine quand il y a moins de monde. Et si la loi banalise le dimanche, cette foule se répartira sur tous les magasins ouverts et le chiffre d'affaire de chacun d'entre eux sera à l'évidence en baisse.

Quant aux étudiants que l'on cite souvent en exemple comme bénéficiaires du travail dominical, bien peu feraient ce

choix s'ils pouvaient espérer bénéficier d'une bourse décente pour poursuivre leurs études.

Les arguments économiques ne tiennent guère face à la réalité. Aux Etats-Unis, l'ouverture des magasins sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre n'a ni atténué la crise ni réduit le chômage. Les grands groupes et les multinationales nous inondent aujourd'hui de plans sociaux. La France semble mieux résister à la crise grâce à son tissu économique de petites et moyennes entreprises. Seules de grandes structures peuvent gérer sans coûts supplémentaires les ouvertures dominicales. Les petits commerçants et artisans qui ne peuvent faire de même risquent de se trouver dans une situation délicate et une fois de plus confrontés à une concurrence déloyale et fatale. La perte d'emplois dans ce secteur ne sera aucunement compensée par ces grandes structures qui ne manqueront pas d'optimiser leur personnel. Les premiers à payer la facture de cette loi de banalisation risquent d'être les personnes à temps partiel, dimanches inclus, qui auront le privilège de travailler plus sans gagner plus.

## Conclusion :

Il est clair que la grande majorité des personnes n'est pas favorable au travail dominical, et il y en a encore davantage à ne pas souhaiter le faire. Ceci pourrait apparaître paradoxal puisque de nombreux salariés de notre fédération travaillent déjà le dimanche. Mais ils le font par nécessité et rarement par choix, et généralement ceci est limité à quelques dimanches dans l'année, avec des compensations incitatives pour générer du volontariat.

Organiser sa vie familiale quand on gère l'exception reste toujours possible, et cela permet aussi d'en tirer un avantage financier. Ou sera cet avantage quand le dimanche sera banalisé et que

l'organisation de la vie familiale sera totalement remise en cause ?

La loi qui sera prochainement promulguée tiendra-t-elle compte de toutes ces réalités ? Aura-t-on affaire à un édit idéologique ou à des aménagements de simple bon sens ?

Les représentants de la CFE-CGC qui auront la délicate tâche de défendre les positions syndicales dans les négociations sur ce thème, risquent de se trouver coincés entre des dirigeants qui piaffent d'impatience d'imposer leur volonté, et des salariés qui ne verront là qu'un moyen de boucler leurs

fins de mois. Le plus difficile sera sans doute d'expliquer à ces derniers le leurre du volontariat et les contraintes et les conséquences qu'ils risquent de subir à termes. Le vrai débat en fin de compte n'est-il pas celui de la juste rémunération et d'une politique des salaires assurant des revenus en relation avec le coût de la vie, plutôt que de contraindre les gens à courir après le pouvoir d'achat au détriment de la vie familiale. Banaliser le dimanche ne peut en aucun cas résoudre le problème du niveau de vie ni celui du pouvoir d'achat.

*Banaliser le dimanche ne peut résoudre le problème du niveau de vie ni celui du pouvoir d'achat.*

-----